

**G A R D**

**CANTON De MARGUERITES**

**CAISSARGUES**

**ARRETE DU MAIRE N° 2023-155**

Vide Grenier Caissargues Pour Tous

Le Maire de CAISSARGUES,

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU La loi modifiée n° 82.214 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, du Département et des Régions,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28 et R 414.4,

VU l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU la demande formulée par Madame Brigitte VEYRUNES, présidente de l'Association Caissargues Pour Tous, en date du 08 février 2023,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour l'organisation d'un vide grenier dans le centre-ville,

**ARRETE**

**ART. 1 :** Place Cocconato le stationnement de tous les véhicules, autres que ceux des exposants et des organisateurs, est interdit à compter du **samedi 30 septembre 2023 à 13h00 jusqu'au dimanche 01 octobre 2023 à 19h00.**

**ART. 2 :** La cour de l'école élémentaire du Cambourin et le parc municipal sont réservés aux exposants.

**ART. 3 :** Toutes infractions au présent arrêté du Maire seront poursuivies suivant les lois et les règlements en vigueur.

**ART. 4 :** Madame la responsable des Services de la ville de Caissargues,  
Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bouillargues,  
Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Caissargues,  
Monsieur le Chef de la police municipale de la ville de Caissargues,  
Monsieur le Directeur de la Collecte et Traitement des Déchets Ménagers de Nîmes  
Métropole,  
Madame la Directrice de l'école Cambourin,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à  
Madame Brigitte VEYRUNES, présidente de l'Association Caissargues Pour Tous,

Fait à Caissargues le 31 août 2023

Le Maire,  
Olivier FABREGOUL

